



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-18

Membres : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 24 avril, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Février Claudine, Ristroph Stéphane, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Dufournaud Gaëlle, Bulmé Cyril, Goupillou Claire, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé

Excusés : Vergnoux Nathalie qui donne pouvoir à Valadas Hervé

Madame Goupillou Claire est nommée secrétaire de séance

Désignation d'un représentant à la commission des charges transférées à la Communauté de communes de Noblat

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Monsieur le Maire informe que la commune doit élire 1 représentant titulaire pour les charges transférées à la communauté de commune de St Léonard de Noblat. Madame Février Claudine est proposée par monsieur le maire.

Après discussion le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame FEVRIER Claudine pour représenter la commune du CHATENET EN DOGNON à la commission des charges transférées à la communauté de communes de St Léonard de Noblat.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copies conformes.

Au CHATENET en DOGNON, le 24 avril 2026

Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

